



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : rapport sur l'exécution du budget de la période allant du 10 avril au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2013/14 ^a	59 552 000
Montant mis en recouvrement pour 2013/14 ^b	59 552 000
Dépenses de 2013/14	59 152 900
Solde inutilisé de 2013/14	399 100
Crédit demandé pour 2013/14 ^c	59 152 900
Crédit ouvert pour 2014/15	628 724 400
Montant estimatif des dépenses pour 2014/15 ^d	618 340 700
Montant estimatif du solde inutilisé pour 2014/15 ^d	10 383 700
Projet de budget présenté par le Secrétaire général pour 2015/16	843 608 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	828 941 200

^a Pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014 (voir par. 3 et 4 ci-dessous).

^b Résolution 68/299.

^c Correspond aux dépenses de l'exercice.

^d Montant estimatif au 28 février 2015.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans les paragraphes 32, 34, 40, 41, 45 et 49 ci-dessous se traduiraient par une réduction de 14 667 100 dollars du projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/805). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. À l'occasion de l'examen du financement de la MINUSCA, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information et lui ont fait parvenir des réponses écrites le 22 avril 2015. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSCA est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, et sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans les rapports correspondants du Comité consultatif (voir A/69/838 et A/69/839, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014

3. Dans sa résolution 2149 (2014), le Conseil de sécurité a décidé de créer la MINUSCA le 10 avril 2014 pour une période initiale venant à expiration le 30 avril 2015. Dans la même résolution, le Conseil : a) a prié le Secrétaire général de fondre au sein de la MINUSCA le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) à compter du 10 avril 2014 et d'assurer la transition sans heurt du BINUCA à la MINUSCA; et b) a décidé que le transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA s'effectuerait le 15 septembre 2014.

4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 68/299, a autorisé le Secrétaire général à engager pour la Mission des dépenses d'un montant maximum de 312 976 400 dollars pour la période allant du 10 avril au 31 décembre 2014 (soit du 10 avril au 30 juin 2014 pour l'exercice 2013/14 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 pour l'exercice 2014/15), y compris le montant (brut) de 59 552 000 précédemment autorisé par le Comité consultatif pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé de mettre en recouvrement auprès des États Membres le montant de 59 552 000 pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014.

5. Les dépenses de la période allant du 10 avril au 30 juin 2014, sur l'exercice 2013/14, s'établissaient à 59 152 900 (montant brut), soit un taux d'exécution de 99,3 %. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 59 152 900 dollars au titre du maintien de la Mission pour la période correspondant aux dépenses engagées (A/69/633, résumé et par. 28).

6. Le Comité consultatif note que, notwithstanding le taux d'exécution de 99,3 % des ressources approuvées pour 2013/14, des variations importantes sont constatées dans l'ensemble des trois catégories de dépenses, à savoir : a) des dépassements de crédits aux rubriques Militaires et personnel de police (5,4 millions de dollars, ou 44,7 %) et Personnel civil (2,2 millions de dollars, ou 32,3 %); et b) des dépenses inférieures aux crédits à la rubrique Dépenses opérationnelles (7,2 millions de dollars, ou 17,9 %) (ibid., résumé, tableau). **Le Comité consultatif note l'absence d'analyse des variations dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/69/633, sect. IV). Le Comité fait remarquer que le Secrétaire général avait fourni des hypothèses de planification et de montants estimatifs pour l'exercice 2013/14 alors même que les premières ressources avaient été approuvées sous forme d'autorisations d'engagement de dépenses. En outre, les écarts notables entre les dépenses effectives et les prévisions initiales pour l'exercice montrent bien que les estimations établies aux fins de la planification étaient imprécises. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de s'efforcer davantage d'améliorer la planification financière des futures missions en phase de démarrage, et de fournir les justifications et l'analyse de toute variation qui se produirait dans des circonstances similaires à l'avenir.**

7. Les observations du Comité consultatif sur les renseignements fournis dans le rapport sur l'exécution du budget (A/69/633) à propos des différents objets de dépense sont formulées, chaque fois que cela est pertinent, dans la section IV ci-dessous consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/805).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé que, le 17 mars 2015, un montant total de 621 262 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement de la Mission depuis sa création. Les sommes versées à la même date se montaient à 467 119 000 dollars, laissant un solde non réglé de 154 143 000 dollars. À la même date, la trésorerie de la Mission était de 230 200 000 dollars; la réserve de trésorerie obligatoire sur trois mois étant de 103 443 000 dollars, les liquidités restantes se montent à 126 757 000 dollars.

9. Le Comité consultatif a été également informé qu'au 28 février 2015, les taux de déploiement des effectifs de la Mission étaient les suivants :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	240	116	51,7
Contingents	9 760	7 973	18,3
Police des Nations Unies	400	182	54,5
Unités de police constituées	1 400	1,014	27,6
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	687	335	51,2

	Effectif autorisé ^a	Effectif déployé	Taux de vacance (pourcentage)
Personnel recruté sur le plan national	606	144	76,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	40	11	72,5
Personnel recruté sur le plan national	1	–	100
Volontaires des Nations Unies	140	27	80,7

^a Correspond à l'effectif maximum autorisé.

10. Les dépenses de l'exercice se montaient à 391 578 400 dollars, soit, au 28 février 2015, 62 % des crédits ouverts. Le montant total des dépenses à la fin de l'exercice en cours est estimé à 618 340 700 de dollars, contre un total des crédits de 628 724 400 dollars, si bien que le solde inutilisé devrait être de 10 383 700 dollars, ou 1,7 %.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

A. Mandat et résultats attendus

11. Le mandat de la MINUSCA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014) pour une période initiale s'achevant le 30 avril 2015¹. Dans sa résolution 2212 (2015) en date du 26 mars 2015, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser une augmentation des effectifs de la MINUSCA de 750 militaires, 280 policiers et 20 agents pénitentiaires (voir par. 21 à 23 ci-dessous) par rapport aux chiffres figurant au paragraphe 20 de la résolution 2149 (2014)²; et a prié le Secrétaire général de suivre de très près l'évolution des effectifs des contingents, des forces de police et du personnel pénitentiaire de la MINUSCA.

12. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que 75 % environ des effectifs en tenue de la Mission ont été déployés depuis le 10 avril 2014, soit : a) 9 des 10 bataillons militaires prévus, 260 officiers d'état-major et pratiquement tous les éléments habilitateurs nécessaires pour la composante militaire; et b) 7 des 10 unités de police constituées et 159 policiers. L'intégralité de l'effectif autorisé de la MINUSCA devrait être déployée d'ici à avril 2015, à l'exception des unités pour lesquelles aucun engagement n'a encore été reçu, notamment en ce qui concerne des hélicoptères d'attaque, un avion et des forces spéciales (voir A/69/805, par. 14).

13. Il est en outre indiqué dans le rapport que la rapide entrée en activité de la MINUSCA, conjuguée à l'action menée par les forces françaises de l'opération Sangaris et la force de l'Union européenne (EUFOR-RCA) à Bangui, a contribué à améliorer les conditions de sécurité, en particulier dans la capitale. L'amélioration

¹ Le Conseil de sécurité a par la suite prorogé ce mandat jusqu'au 30 avril 2016, dans sa résolution 2217 (2015) en date du 28 avril 2015.

² Le Conseil de sécurité a décidé qu'à compter du 15 septembre 2014, la MINUSCA comprendrait initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, et un effectif de police de 1 800 hommes, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers, ainsi que 20 agents pénitentiaires.

relative des conditions de sécurité a été essentielle pour assurer la poursuite du processus politique qui débouchera sur les élections présidentielle et législatives prévues en août 2015 (ibid., par. 15).

14. Les hypothèses sur lesquelles repose la planification des activités de la Mission pour 2015/16 sont les suivantes : un gouvernement nouvellement élu sera en place en République centrafricaine; ce gouvernement sera en mesure de répondre aux besoins essentiels de la population et disposera de la capacité minimale requise pour assurer le maintien de l'ordre public; des progrès auront été accomplis en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la situation permettra aux déplacés et aux réfugiés qui le souhaitent de revenir définitivement, en toute sécurité, dans leurs communautés d'origine; les conditions de sécurité n'entraveront pas les déplacements du personnel ou le déploiement des ressources opérationnelles; et les biens et services seront fournis tel qu'il aura été convenu (ibid., par. 17).

15. Pour l'exercice 2015/16, la Mission continuera de déployer du personnel en République centrafricaine, notamment à Bangui où se trouve son quartier général, dans 3 postes de commandement régionaux intégrés (Kaga-Bandoro, Bouar et Bria), dans 5 bureaux régionaux intégrés (Ndélé, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berbérati), dans 3 bureaux auxiliaires (Paoua, Obo et Birao) et sur 31 autres sites où elle dispose uniquement d'une présence militaire permanente (ibid., par. 12). En tant que mission cliente du Centre régional de services d'Entebbe, la MINUSCA consacrerait 44 postes (5 pourvus sur le plan international et 39 sur le plan national) pour continuer d'assurer sur le terrain des fonctions financières et de gestion des ressources humaines (voir aussi par. 41 ci-dessous).

16. En outre, la MINUSCA maintiendra une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et au Bureau régional d'achat, qui se situent tous deux à Entebbe, où la Mission continuera d'intégrer du personnel chargé d'assurer les fonctions d'appui sur le plan de la logistique, de la gestion des installations et du génie, de l'informatique, de l'approvisionnement, de la sécurité et des achats. Y seront affectés 8 agents recrutés sur le plan international (6 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 2 au Bureau régional d'achat) et 11 agents recrutés sur le plan national (10 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 1 temporaire au Bureau régional d'achat) (A/69/805, par. 12 et 25).

B. Coopération et partenariats régionaux de la Mission

17. On trouvera des informations sur la coopération et les partenariats régionaux de la Mission et sa coordination avec l'équipe de pays dans les paragraphes 24 à 27 du document contenant le projet de budget (A/69/805). S'agissant de la coopération régionale, la MINUSCA privilégiera l'amélioration de la fourniture des services et la recherche d'économies d'échelle, en coopération avec la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB).

Activités de consolidation de la paix

18. Le Comité consultatif note que la République centrafricaine est un des pays inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Commission de la consolidation de la paix. **À ce propos, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure dans ses rapports budgétaires futurs des informations sur les activités de consolidation de la paix.**

C. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 aux 30 juin 2016 se monte à 843 608 300 dollars, soit une augmentation de 214 883 900 dollars, ou 34,2 %, en montants bruts, par rapport au crédit de 628 724 400 dollars ouverts pour l'exercice 2014/15 (voir par. 21 à 23 ci-dessous). Ce budget prévoit les ressources nécessaires pour le déploiement de 240 observateurs militaires, 9 700 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies, 1 400 membres d'unités de police constituées, 784 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 68 occupant des emplois de temporaire), 665 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 3 occupant des emplois de temporaire), 191 Volontaires des Nations Unies et 20 agents fournis par des gouvernements (ibid., résumé).

20. On trouvera une analyse des variations par rapport à l'exercice précédent dans la section III du projet de budget (A/69/805). L'augmentation des ressources jugées nécessaires pour 2015/16 se constate dans les trois grandes rubriques du budget, à savoir : a) militaires et personnels de police (68,8 millions de dollars, soit 23,1 %); b) personnel civil (91,5 millions de dollars, soit 118,5 %); et c) dépenses opérationnelles (54,5 millions de dollars, soit 21,5 %). Il est précisé que, conformément aux nécessités de la deuxième année d'opérations, le projet de budget table sur la réalisation du déploiement intégral prévu en ce qui concerne le personnel en tenue, une augmentation notable du déploiement du personnel civil, soit une augmentation nette de 166 postes et emplois, et l'expansion des opérations au sol de la Mission et la poursuite de la création d'installations et d'une infrastructure de services informatiques, de télécommunications et d'appui médical (ibid., résumé).

Ressources nécessaires découlant de la résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité

21. Le Comité consultatif a été informé que le projet de budget pour 2015/16 ne prend pas en compte les augmentations d'effectifs militaires et de police autorisées par le Conseil dans sa résolution 2212 (2015) (voir par. 11 ci-dessus). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que pour l'établissement du projet de budget pour 2015/16, qui a été présenté le 3 mars 2015, le Secrétaire général n'a pas voulu préjuger de la décision que prendrait le Conseil de sécurité quant à l'augmentation des effectifs en tenue au-delà du plafonnement en vigueur à ce moment-là. En outre, les effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil représentent une augmentation de 10 % de l'effectif en tenue. Le Comité a été également informé qu'en raison tout à la fois de l'ampleur de l'entreprise et de la nécessité prioritaire et urgente de réagir à la situation en République centrafricaine, il semble probable que, le moment venu, des fonds supplémentaires seraient

nécessaires pour 2015/16. Il n'en reste pas moins qu'il a été dit au Comité que le projet de budget pour 2015/16 prévoit au départ un niveau de ressources qui permet au Secrétariat de poursuivre le déploiement de la MINUSCA tout en finissant d'élaborer les plans de déploiement du surcroît de personnel en tenue nécessaire.

22. Le Comité consultatif a été informé, suite à sa demande d'éclaircissements, que le Secrétariat surveillerait de près les besoins de financement pour 2015/16 en même temps qu'il finirait d'établir un calendrier de déploiement des contingents. Le Secrétariat tiendra compte également des priorités plus vastes de la Mission dans l'utilisation des fonds disponibles, sachant qu'il est également conscient du fait qu'en raison des limites au niveau de la capacité de mobiliser l'investissement nécessaire dans la phase de démarrage de la Mission, il se peut que toutes les incidences des nouveaux niveaux d'effectifs ne soient pas réalisées en 2015/16. L'impact financier éventuel de cet accroissement des effectifs est actuellement estimé à près de 45 millions de dollars pour 2015/16 (les hypothèses clefs sont notamment le démarrage du déploiement en juillet 2015 et un coefficient délais de déploiement de 20 % en fin d'année).

23. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'une fois que la planification sera plus concrète et que les calendriers de déploiement auront été établis, Secrétaire général examinera de près et affinera les besoins de financement de la Mission. Tout sera fait pour réduire autant que faire se peut le montant net des besoins de financement, mais le Secrétariat retournera s'il le faut devant l'Assemblée générale pour régler la question des ressources supplémentaires nécessaires.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé 2015/16^b</i>	<i>Écarts^b</i>
Observateurs militaires	240	240	–
Contingents	9 760	9 760	–
Police des Nations Unies	400	400	–
Unités de police constituées	1 400	1 400	–
Total	11 800	11 800	–

^a Correspond à l'effectif maximum autorisé pour l'exercice.

^b Non compris les augmentations d'effectifs autorisées par la résolution 2212 (2015) (voir par. 11 ci-dessus).

24. Les ressources jugées nécessaires au titre des contingents et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 aux 30 juin 2016 se montent à 366 592 200 dollars, soit une augmentation de 68 821 400, ou 23,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15 (voir aussi par. 21 à 23 ci-dessus). Les coefficients délais de déploiement appliqués pour le calcul des montants estimatifs sont de 10 % pour les observateurs militaires, 5 % pour les contingents, 20 % pour les membres de la Police des Nations Unies et 10 % pour les unités de police constituées.

25. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des effectifs militaire et de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé 2015/16</i>	<i>Écarts</i>
Personnel recruté sur le plan international	687	716	29
Personnel recruté sur le plan national ^b	606	662	56
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	41	71	30
Volontaires des Nations Unies	140	191	51
Personnel fourni par les gouvernements	20	20	–
Total	1 494	1 660	166

^a Correspond à l'effectif maximum autorisé pour l'exercice.

^b Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

26. Les ressources jugées nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 se montent à 168 791 000 dollars, soit une augmentation de 91 541 800 dollars, ou 118,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15.

27. Comme il ressort du tableau ci-dessus, les effectifs proposés représentent une augmentation nette de 166 postes et emplois correspondant au solde de la création de 182 et la suppression de 16 postes/emplois. On trouvera une description détaillée des modifications proposées dans la section I. E du document budgétaire (A/69/805) et un récapitulatif des modifications proposées sur le plan des effectifs dans l'annexe I au présent rapport. Les 182 nouveaux postes/emplois proposés se répartissent comme suit :

a) Direction exécutive et administration : 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies;

b) Composante 1, sécurité, protection des civils et des droits de l'homme : 4 P-3;

c) Composante 2, appui au processus politique, à la réconciliation et aux élections : 42 Volontaires des Nations Unies et 30 emplois de temporaire (voir par. 29 et 30 ci-dessous);

d) Composante 3, rétablissement et extension de l'autorité de l'État : 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 28 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies;

e) Composante 4, appui : 1 P-4, 8 P-3, 2 P-2, 12 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 38 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

28. Le Secrétaire général explique que l'augmentation du nombre de postes et d'emplois a pour objet d'accroître et de renforcer la capacité de la Mission à remplir ses tâches prioritaires en matière de programmation, en particulier en ce qui concerne les élections prévues à la mi-2015, les affaires civiles et pénitentiaires dans les communautés locales et les activités de génie liées au programme de démarrage de la Mission. En outre, au fur et à mesure de sa mise en exercice, la

Mission restructurera sa composante civile, d'où la proposition de réaffectation/transfert de 23 postes (ibid., résumé). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général, à l'exception du projet de création de deux postes (1 P-3 et 1 AN) pour l'équipe chargée des questions de comportement et de discipline et un poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des ressources humaines (voir par. 32 et 34 ci-dessous).**

Section des affaires électorales

29. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des affaires électorales pour 2014/15 comprend 15 postes (A/69/805, par. 56). Il est proposé de créer 42 postes de Volontaire des Nations Unies et 30 emplois de temporaire pour une durée de trois mois afin d'aider les autorités de transition, l'Autorité nationale des élections et les autres intervenants à constituer les listes électorales et à organiser le référendum constitutionnel et les élections législatives et présidentielle (ibid., par. 60). On trouvera au tableau 9 et dans les paragraphes 60 à 74 du rapport sur la présentation du budget (A/69/805) une liste des 72 postes de Volontaire des Nations Unies et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer, où sont précisées les fonctions correspondant à chacun. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, par une lettre que la Contrôleuse lui a adressée le 3 mars 2015, il a été informé que celle-ci avait autorisé, à titre exceptionnel, la création de 30 emplois de temporaire (4 P-4, 23 P-3, 1 SM, 2 GN) et de 42 postes de Volontaire des Nations Unies (soit 72 postes et emplois au total), ce qui permettrait à la MINUSCA de disposer de la capacité de faire face pour une période de quatre mois allant du 1^{er} mars au 30 juin 2015 au surcroît d'activité de sa Section des affaires électorales lié à l'appui à l'organisation d'un référendum sur la Constitution et à la tenue des élections présidentielle et législatives (prévues respectivement en mai et août 2015). Le Comité a également été informé que les dépenses connexes seraient financées au moyen des crédits approuvés pour la Mission pour l'exercice 2014/15.

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les capacités en matière d'appui électoral étaient destinées à faire face aux besoins avant (pour les préparatifs), pendant et peu de temps après la tenue des élections, et que presque tous les postes et emplois avaient été pourvus. D'après le calendrier actuel des élections, on s'attend à ce que ces fonctionnaires et Volontaires des Nations Unies continuent à être employés sans interruption jusqu'à la fin de septembre 2015. Les ressources financières pour 2015/16 seraient donc utilisées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2015. Le Comité a également été informé que l'objectif demeurerait de respecter le calendrier actuel. Si les élections devaient être reportées, on prévoit actuellement que le retard serait minime et que les préparatifs resteraient intenses. La Mission suivra de près les ressources nécessaires pour l'appui aux élections et veillera à ce que l'effectif ne soit maintenu que si l'action menée reste efficace. Si ce personnel supplémentaire devait être maintenu en fonctions au-delà d'une période de trois mois, la Mission s'emploierait à revoir l'ordre de priorité d'autres activités afin de faire en sorte que les dépenses additionnelles soient couvertes par les crédits approuvés pour l'exercice 2015/16. Il a en outre été indiqué au Comité que la Mission contrôlerait si des ressources additionnelles au titre de l'assistance électorale pouvaient s'avérer nécessaires et prendrait des mesures en conséquence si un tel besoin se faisait sentir.

Équipe Déontologie et discipline

31. Il est proposé de créer deux nouveaux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-3 et 1 AN) pour l'Équipe Déontologie et discipline (2014/15 : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 SM et 1 GN) (ibid., par. 88 à 92). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les nouveaux postes qu'il est proposé de créer avaient pour but de faire correspondre les ressources mises à la disposition de l'Équipe Déontologie et discipline de la MINUSCA avec celles allouées aux équipes Déontologie et discipline d'autres missions qui ont un effectif (civil, militaire et de police) semblable et environ le même nombre de lieux d'affectation.

32. S'il est convaincu de la nécessité des fonctions requises par l'Équipe Déontologie et discipline, le Comité consultatif est d'avis que celles-ci pourraient à ce stade être assurées en créant des emplois de temporaire. En conséquence, le Comité recommande que les deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-3 et 1 AN) demandés soient créés comme emplois de temporaire.

Section de la gestion des ressources humaines

33. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) à la Section de la gestion des ressources humaines (ibid., par. 115). Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les motifs énoncés au paragraphe 115 du document de présentation du budget (A/69/805) et a été informé que la Mission avait un grand nombre de membres du personnel qui, pour diverses raisons, devaient souvent se déplacer dans leur lieu d'affectation et en-dehors de celui-ci et avaient besoin d'une aide pour différentes procédures exigées par le pays hôte, comme par exemple les formalités d'entrée et de sortie et les procédures d'importation d'effets personnels, même pour des voyages aériens dans le pays. Pour assurer ces procédures, il fallait un administrateur hors classe recruté sur le plan national qui serait à même d'avoir des contacts à un niveau approprié avec les autorités du pays d'accueil (principalement les autorités chargées de l'immigration).

34. Le Comité consultatif note que le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la gestion des ressources humaines se compose de 23 postes et emplois de temporaire [1 chef (P-5), 6 spécialistes des ressources humaines (2 P-4, 1 P-3, 2 SM et 1 AN), 14 assistants chargés des ressources humaines (6 SM et 8 AN) et 2 emplois de temporaire d'assistants chargés des ressources humaines (agents du Service mobile)] (ibid., par. 114). **Compte tenu des capacités actuelles de la Section de la gestion des ressources humaines, le Comité consultatif est d'avis que les fonctions considérées pourraient être assurées par le personnel en place et recommande de ne pas approuver la création d'un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) à la Section de la gestion des ressources humaines. Il recommande aussi que les dépenses opérationnelles connexes soient revues en conséquence.**

Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes

35. La dotation en effectifs approuvée pour le Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes comprend sept postes (1 P-5, 3 P-3, 2 AN et 1 GN), qui relèvent du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires

politiques). Le Conseiller principal pour la protection des femmes collabore avec les spécialistes des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes (protection des femmes) à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité (ibid., par. 36 et 37 et tableau 3). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2015/16 sont notamment les suivantes :

a) Réaffectation de 2 postes (1 P-3 et 1 AN) au Groupe de la problématique hommes-femmes (7 postes approuvés), qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident);

b) Transfert de 1 poste (AN) à la Division des droits de l'homme (84 postes approuvés) au titre de la composante 1;

c) Reclassement de 1 poste P-3 à la classe P-4 pour renforcer la mise en œuvre du mandat du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes.

36. Le Comité consultatif note que les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes auraient pour effet de réduire effectivement le nombre de ses effectifs de 7 à 4 pour 2015/16. Ayant demandé les raisons justifiant le reclassement d'un poste P-3 à la classe P-4 dans le contexte de la réduction globale des effectifs, le Comité a été informé que le transfert et la réaffectation des trois postes s'inscrivaient dans le cadre de la décision de la Mission de renforcer la prise en compte systématique de la question des violences sexuelles commises en période de conflit dans les travaux du Groupe de la problématique hommes-femmes et de la Division des droits de l'homme, tandis que le reclassement d'un poste à la classe P-4 s'imposait compte tenu des nombreux cas de violences sexuelles liées au conflit commises dans le pays et de la nécessité de renforcer la capacité de mettre en place des mécanismes de coordination entre les nombreuses parties prenantes et de prêter appui au Conseiller principal pour la protection des femmes (P-5) dans ses contacts avec les nombreuses parties dans cet environnement complexe et instable. **S'il n'a pas d'objection aux modifications proposées au tableau d'effectifs, le Comité consultatif compte toutefois que le transfert et la réaffectation de trois postes du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes en 2015/16 n'aura pas de répercussions négatives sur l'exécution du mandat en question. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations sur ce sujet dans son prochain document relatif au budget de la Mission.**

Planification pour l'avenir

37. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait indiqué que, pour la composante appui, il faudrait disposer de 80 agents pendant deux à trois ans et en organiser le retrait progressif au cours de l'exercice 2016/17, à la fin du programme de mise en place de la Mission. De même, les 41 emplois de temporaire proposés au titre des fonctions de montée en puissance ne seraient pas reconduits au bout de trois ans (A/69/641, par. 37). Le Comité note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que, d'une part, le programme est subordonné à la nécessité de former le personnel recruté sur le plan national, de garantir la prestation des services d'appui par des entreprises privées et d'assurer le déploiement dans les régions dotées des infrastructures nécessaires pour mener les activités en cours et, d'autre part, le processus de réduction des effectifs et de transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national commencera après

l'achèvement des activités. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Mission entend retirer progressivement ces postes et emplois de temporaire de renfort au cours des exercices 2016/17 et 2017/18 si les objectifs ont été atteints et sans incidence négative sur l'exécution du mandat de la Mission. **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain document relatif au budget de la Mission pour 2016/17 des renseignements sur l'état d'avancement du retrait progressif de ces postes et emplois** (voir A/69/641, par. 37).

38. Sur une question connexe concernant la transformation de postes de la Mission en postes soumis à recrutement national, le Comité consultatif a été informé, après s'en être enquis, qu'en ce qui concerne le recrutement du personnel sur le plan national, les avis de vacance de poste sont publiés dans les journaux, en ligne et par affichage dans les principaux lieux au sein de la zone de la Mission dans l'ensemble du pays. Pour améliorer le ratio entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national et garantir que des candidats qualifiés sont recrutés, la Mission met en place un plan de renforcement des capacités à long terme, qui commencera par une formation en compétences générales, laquelle sera suivie par un programme de formation technique complète afin de développer les compétences nécessaires pour pourvoir aux besoins de la Mission. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises par la MINUSCA pour accroître la proportion d'agents recrutés sur le plan national et encourage celle-ci à intensifier ses efforts en ce sens.**

Taux de vacance de postes

39. Le tableau ci-dessous montre les taux de vacance de postes budgétisés et effectifs pour l'exercice 2014/15 et ceux que le Secrétaire général propose pour l'exercice 2015/16.

(En pourcentage)

	Budget 2014/15	Taux moyen effectif pour la période du 1 ^{er} juillet au 28 février 2015	Taux effectifs au 28 février 2015	Taux proposés pour 2015/16
Personnel recruté sur le plan international	10	66,4	51,2	25
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	90,4	88,7	40
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10	78,6	73,3	40
Volontaires des Nations Unies	10	88,8	80,7	25

40. Le Comité consultatif note que la Mission prévoit le déploiement intégral du personnel civil pour l'exercice 2015/16, au lieu du déploiement échelonné entrepris au cours de l'exercice 2014/15 (ibid., par. 95, 166 et 167). Il a demandé des renseignements sur le déploiement effectif et prévu pour l'exercice 2014/15 et 2015/16. **Le Comité consultatif estime que les taux de vacance de postes proposés pour 2015/16 ne semblent pas réalistes; il recommande donc que soit appliqué un taux de vacance de postes de 30 % pour le personnel recruté sur le**

plan international, de 60 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 50 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 40 % pour les Volontaires des Nations Unies. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence.

41. Le détail des effectifs du Centre de services régional d'Entebbe figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/69/751, annexe II, par. 40 à 45, tableau B.6). La contribution de la MINUSCA au Centre comprend un total de 44 postes (5 fonctionnaires internationaux, 4 AN et 35 GN) (voir également A/69/805, par. 141 à 144). Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport correspondant du Comité consultatif sur la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874, annexe IV), le Secrétaire général propose l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % au personnel recruté sur le plan international, de 15 % aux administrateurs recrutés sur le plan national et aux agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 2 % aux Volontaires des Nations Unies. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées au sujet des propositions du Secrétaire général concernant le Centre de services régional d'Entebbe (ibid., par. 61), le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de postes de 17 % et 50 %, respectivement, soit appliqué aux prévisions de dépenses pour les 35 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national proposés par la MINUSCA pour le Centre régional de services d'Entebbe. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence.**

42. En outre, le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, qu'un taux de vacance de postes de 2 % est proposé pour les dépenses prévues pour deux emplois temporaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de vacance de 2 % a été appliqué aux dépenses prévues pour les deux emplois qui seront financés pour une durée de trois mois à la Division des affaires électorales (voir par. 29 et 30). La Mission prévoit que ces emplois seront pourvus au début de la période considérée. Toutefois, le taux de vacance de 2% traduit le risque d'un taux d'occupation légèrement réduit en raison d'événements imprévus.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2014/15</i>	<i>Montant proposé pour 2015/16</i>	<i>Écart</i>
130 459 300	110 642 700	(19 816 600)

43. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élève à 308 225 100 dollars, soit une hausse de 54 520 700 dollars (21,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15.

44. Il est prévu que la Mission soit pleinement opérationnelle au cours de l'exercice 2015/16. À cet égard, l'augmentation des dépenses opérationnelles est liée à l'acquisition de matériel et de services pour : a) l'installation du quartier général de la Mission et de bureaux sous-régionaux supplémentaires à Ndélé, Berbérati et Bangassou et, si les conditions le permettent, à Birao, Obo et Paoua; b) le remplacement des installations provisoires occupées par le personnel des

unités de police constituées ainsi que des bureaux régionaux et sous-régionaux créés en 2014/15; c) l'augmentation du nombre d'établissements sanitaires, d'installations médicales et d'installations favorisant le bien-être à Bangui et sur le terrain; d) la création, dans les secteurs, de plateformes d'éclatement logistique plus solides aux fins de l'entreposage du matériel et des ressources afin de permettre aux secteurs d'assurer les fonctions logistiques de manière autonome pendant la saison des pluies, lorsque la mobilité est plus restreinte; et e) la poursuite de la construction et de la réparation des itinéraires et des pistes de ravitaillement de la Mission en vue de renforcer l'efficacité des opérations de réaction rapide des contingents et de la police, de faciliter le transport terrestre et aérien pendant la saison des pluies, ainsi que l'évacuation des blessés, et d'accroître l'efficacité de la relève dans les secteurs et les régions. L'augmentation des moyens nécessaires s'explique également par la hausse de la quantité de matériel et du nombre des membres du personnel à transporter, la création d'un réseau de communication provisoire pour appuyer le rôle de la Mission pendant les élections et soutenir sa stratégie générale en matière de communication, et la fourniture de services médicaux dans le cadre du déploiement, pendant 12 mois, d'agents en tenue et de membres du personnel civil (ibid., par. 20 et 21).

45. Dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif formule des observations et des recommandations au sujet des dépenses que le Secrétaire général propose de répartir entre les budgets des différentes missions, dont celles afférentes aux applications conçues par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service dans les missions, ainsi que les dépenses supplémentaires qui découlent de l'initiative concernant la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer aux budgets des missions l'intégralité de ces dépenses et recommande de réduire en conséquence le montant des crédits demandés pour chaque mission.** Le tableau pertinent du rapport sur les questions transversales récapitule les réductions recommandées par le Comité, par mission. **Dans le cas de la MINUSCA, la recommandation se traduirait par une diminution de 105 168 dollars des ressources demandées au titre de l'informatique, de 94 400 dollars au titre des consultants et de 141 600 dollars au titre des voyages.** Le rapport du Comité consultatif sur le compte d'appui contient ses recommandations sur les hausses connexes des ressources demandées (A/69/860).

Consultants

46. Un montant de 100 000 dollars est proposé pour les consultants au titre de la réforme du secteur de la sécurité pour 2015/16 (A/69/805, par. 156 et tableau). Il est également indiqué que quatre consultants seront engagés pour une durée d'un mois pour fournir des compétences et un appui techniques à la réforme du secteur de la sécurité en vue de l'examen du code militaire et de la création d'une commission de la discipline militaire [ibid., par. 171 b)].

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le recrutement de consultants est nécessaire pour les raisons suivantes : a) les effectifs du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité sont limités et n'ont que des compétences générales (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 AN et 1 VNU); et b) la demande de compétences spécialisées va croissant, notamment en ce qui concerne les fonctions techniques liées au contrôle préalable, à la législation et à la justice militaire, qui

sont indispensables à la mise en œuvre du mandat de la Mission à cet égard. Le Comité a également été informé que les consultants proviennent de la Force conjointe interinstitutions des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité, de la liste des consultants de la réforme du secteur de la sécurité, des listes du PNUD, de sources bilatérales et d'entreprises privées. Les consultants travailleront sous la supervision étroite du Groupe, qui facilitera leurs relations avec les partenaires nationaux et internationaux concernés en vue d'assurer la cohérence et la prise en main du programme par le pays. En outre, le modèle de la réforme est fourni par le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de la Mission.

Voyages

48. Le montant prévu au titre des voyages pour l'exercice 2015/16 s'élève à 5 017 000 dollars, soit une hausse de 1 714 700 dollars (51,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. Il est indiqué que la hausse des crédits demandés est imputable principalement au déploiement d'un effectif bien plus important de civils et de personnel en tenue affectés à un ensemble de sites plus nombreux et voyageant pour exécuter des activités d'appui ou opérationnelles, notamment de formation (ibid., par. 172).

49. Le Comité consultatif a recensé un certain nombre de questions liées aux voyages prévus pour 2015/16, telles que les multiples déplacements effectués par le même personnel dans les mêmes lieux de destination ou à proximité, y compris au siège de la Mission à différentes occasions et de multiples déplacements pour participer à diverses conférences et réunions, ainsi que la nécessité d'une utilisation plus fréquente de la visioconférence et de la téléconférence. **Le Comité est d'avis que la MINUSCA devrait regrouper les voyages et envisager d'autres moyens de communication. Il recommande par conséquent une réduction de 10 % (soit 179 700 dollars) des ressources demandées au titre des déplacements non liés à la formation en dehors de la zone de la Mission pour 2015/16, en plus de la réduction de 141 600 dollars recommandée plus haut au paragraphe 45 en ce qui concerne les voyages autorisés.**

50. **Le Comité consultatif rappelle que les ressources demandées au titre des voyages doivent être employées judicieusement dans l'intérêt de l'Organisation et qu'avant d'autoriser un voyage, il faut se demander en premier lieu s'il est indispensable à l'exécution du mandat que les intéressés se rencontrent en personne. Dans le cas contraire, il convient d'avoir recours à d'autres moyens de communication (A/69/787, par. 29).**

51. **Par ailleurs, le Comité consultatif est d'avis qu'outre qu'elles favoriseront une utilisation plus efficace des ressources financières, des mesures telles que le regroupement des voyages et l'utilisation d'autres moyens de communication contribueront à réduire les perturbations que les absences fréquentes ou prolongées peuvent causer dans le travail quotidien du personnel des missions ainsi que leurs effets sur la bonne exécution des programmes (voir aussi A/68/782, par. 199).**

Installations et infrastructure

52. Les ressources demandées pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 122 992 300 dollars, soit 14 418 100 dollars (13,3 %) de plus que les crédits ouverts pour 2014/15. Il est indiqué que la hausse des crédits demandés tient principalement à

l'exécution des activités prévues pour la deuxième année du programme d'établissement de la Mission, qui s'étale sur plusieurs années et comprend la construction de 13 camps, 10 entrepôts et 3 ateliers à la base de soutien logistique de M'Poko et d'un quartier général permanent en 2015-2016. En outre, les montants prévus tiennent compte des services d'entretien des bâtiments et installations une fois leur construction terminée en 2014/15 (A/69/805, par.173). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un plan de construction des installations de la Mission sur trois ans (voir annexe II ci-après). **Le Comité consultatif se félicite de la présentation du plan pluriannuel de construction des installations par la MINUSCA.**

Fournitures, services et matériel divers

Système de drones

53. Il est indiqué que les soldats assureront la protection des civils et effectueront des patrouilles de longue distance, des patrouilles de routine et des vols de reconnaissance, notamment au moyen de drones (ibid., par. 39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'idée est d'acquérir des systèmes de drones par passation de marchés et non auprès des contingents. En outre, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix travaillent en étroite collaboration avec la Mission pour formuler les spécifications d'un système de drones adapté aux besoins de celle-ci. Le Comité a également été informé, après s'en être enquis, qu'un montant de 3 millions de dollars avait été inclus dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16 à la rubrique Services divers. **Le Comité consultatif note que le montant de 3 millions de dollars prévu pour un système de drones n'est pas mentionné dans le projet de budget pour 2015/16.** Dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/69/839, par. 147), le Comité consultatif a insisté sur la nécessité d'une cohérence et d'une transparence accrues concernant la budgétisation des systèmes de drones.

Frais bancaires

54. Le Comité consultatif relève dans les informations qui lui ont été communiqués un montant de 1 200 000 dollars inscrit au budget au titre des frais bancaires pour l'exercice 2015/16, alors que les dépenses effectives pour l'exercice 2014/15 étaient de 104 200 dollars au 28 février 2015. Il est indiqué que l'augmentation des ressources demandées pour 2015/16 correspond au montant estimatif des frais bancaires, pour lesquels aucun crédit n'était prévu dans le budget pour 2014/15.

55. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la banque prestataire de services n'avait pas perçu de frais bancaires en 2014, en attendant que prenne fin la négociation en vue d'un accord, qui a été conclu récemment et court à partir de février 2015. Cet accord prévoit des frais bancaires à hauteur de 1,5 % du montant moyen mensuel des transferts de fonds. La tendance à la hausse du montant mensuel des transferts de fonds, constatée d'avril 2014 à mars 2015, devrait se maintenir en 2015/16, avec l'augmentation du nombre des effectifs de la Mission et la poursuite de l'expansion de l'opération. Le montant de 1,2 million de dollars est donc considéré comme une estimation prudente (sur la base d'une moyenne de 6,7 millions de dollars par mois en paiements locaux). **Le**

Comité consultatif escompte que la Mission contrôlera les besoins de trésorerie et signalera dans le rapport sur l'exécution du budget pour cet exercice les dépenses effectives liées aux frais bancaires.

Projets à effet rapide

56. Un montant de 2 millions de dollars est demandé au titre des projets à effet rapide pour 2015/16, alors que les ressources approuvées pour l'exercice 2014/15 s'élevaient à 1 million de dollars (ibid., par. 158 à 160). Le Comité consultatif a demandé des précisions sur l'état de l'exécution des projets à effet rapide prévus pour l'exercice 2014/15 (voir tableau ci-dessous). Le Comité a été informé que la Mission prévoyait que l'ensemble des crédits alloués aux projets à effet rapide seraient utilisés à la fin de juin 2015.

Tableau

État de l'exécution des projets à effet rapide au 27 mars 2015

<i>Projets à effet rapide - 2014/15</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Terminés</i>	<i>En cours d'exécution</i>	<i>À démarrer</i>	<i>Total projets (effectif)</i>
Nombre de projets	40	0	25	11	36
Pourcentage		–	69	31	
Montant en dollars des États-Unis	1 000 000	–	743 762	256 238	1 000 000
Pourcentage		–	74	26	

57. En ce qui concerne les effectifs nécessaires à l'exécution de ces projets, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les projets à effet rapide étaient actuellement gérés par la Section des affaires civiles sans effectifs propres (1 poste d'assistant programmes (agent du Service mobile) prêté à titre temporaire par la Section des finances et du budget). Il est donc proposé de créer 1 poste d'administrateur de programmes (P-3) et 1 poste d'assistant programmes (agent du Service mobile) à la Section des affaires civiles (composante 3) pour gérer les projets à effet rapide proposés en 2015/16 (voir par. 28 et annexe I du présent rapport). **Le Comité consultatif ne doute pas que les effectifs propres proposés aideront la MINUSCA à sélectionner les projets et à les exécuter promptement de manière à garantir leur effet rapide.**

Coefficients véhicules et matériel informatique

58. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les informations sur les coefficients véhicules et matériel informatique concernent l'ensemble des effectifs mentionnés dans le budget de l'exercice 2015/16 (après application des taux de vacance de postes), y compris les 30 emplois de temporaire et les 42 postes de Volontaire des Nations Unies qui seront financés pendant trois mois. Les personnes occupant ces postes, même à titre temporaire, devront utiliser des véhicules et du matériel informatique. Lorsque ces postes sont devenus vacants, le matériel sera réaffecté selon qu'il convient. **Le Comité consultatif compte que la MINUSCA utilisera le matériel, notamment les véhicules et le matériel informatique, le plus efficacement possible.**

4. Questions diverses

Mesures de protection de l'environnement

59. Il est indiqué que la Mission veillera à avoir un impact positif sur l'environnement et les populations environnantes et que, comme le personnel civil et militaire sera déployé dans 45 sites en tout, il est indispensable que la Mission dispose de moyens suffisants pour contrôler et limiter son empreinte écologique (ibid. par. 94 et 95). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pour mieux respecter la politique de protection de l'environnement formulée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, la Mission avait acquis à la fin de 2014 les services d'un expert du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'avait chargé de procéder à une évaluation de l'empreinte écologique de la MINUSCA et de formuler des recommandations. L'expert a produit un rapport et formulé des recommandations concernant les effectifs, la gestion des eaux usées et l'énergie. Compte tenu du caractère technique de ces recommandations, la réaffectation et le transfert proposés de spécialistes des questions d'environnement au Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement est la première mesure prise en ce sens (voir annexe I au présent rapport). Dans le même temps, la MINUSCA fait ce qui est en son pouvoir pour réduire son empreinte écologique : utilisation de l'énergie solaire dans l'un des secteurs, évacuation des déchets dans la zone désignée, installation de fenêtres à haute efficacité énergétique et utilisation de groupes électrogènes à haut rendement énergétique. **Le Comité consultatif prend note des mesures de protection de l'environnement prises par la MINUSCA et l'encourage à continuer de renforcer son action dans ce domaine.**

Maîtrise du français

60. En ce qui concerne le nombre de membres du personnel de la Mission ayant une bonne connaissance de la langue française, le Comité consultatif a été informé, après s'en être enquis, que la MINUSCA avait du mal à trouver des candidats francophones qualifiés dans tous les domaines d'activité. Toutefois, la Mission s'efforce de faire en sorte que tous les hauts responsables, directeurs et fonctionnaires occupant des postes clefs dans les services organiques aient une bonne connaissance du français a) en incluant cette exigence dans les avis de vacance de poste et b) en accordant lors du recrutement la préférence aux candidats francophones à qualifications égales. La Mission compte actuellement 91 fonctionnaires francophones à la classe P-4 et aux classes supérieures. **Le Comité consultatif encourage la MINUSCA à poursuivre ses efforts pour augmenter le nombre de fonctionnaires ayant une bonne connaissance du français dans toutes les composantes de la Mission.**

V. Conclusion

61. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour la période du 10 avril au 30 juin 2014 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/69/633). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit de 59 152 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période du 10 avril au 30 juin 2014, ce montant correspondant aux dépenses engagées durant cette période;**

b) **De porter au crédit des États Membres le solde inutilisé de la période du 10 avril au 30 juin 2014, soit 399 100 dollars, ainsi que les intérêts créditeurs d'un montant de 11 200 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2014.**

62. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/69/805). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant de 828 941 200 dollars pour financer le fonctionnement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014 (A/69/633)
- Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/805)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies portant sur l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 [A/69/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/69/839)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/641)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pendant la période du 10 avril au 31 décembre 2014 et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/782/Add.18)
- Résolutions 69/257 et 68/299 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Résolutions 2217 (2015), 2212 (2015) et 2149 (2014) du Conseil de sécurité

Annexe I

**Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations
Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration					
Groupe de la problématique hommes-femmes					
Postes/emplois	+1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes)	Reclassement	D'un poste P-3
	-1	P-3	Spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes)	Reclassement	à P-4
	+1	P-3	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes
	+2	AN	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Création	
	+1	AN	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Réaffectation	Du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes
	+1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Création	
Total partiel	+5				
Conseiller principal pour la protection des femmes					
Postes/emplois	+1	P-4	Conseiller pour la protection des femmes	Reclassement	D'un poste P-3
	-1	P-3	Conseiller pour la protection des femmes	Reclassement	À P-4
	-1	P-3	Conseiller pour la protection des femmes	Réaffectation	Au Groupe de la problématique hommes-femmes
	-1	AN	Coordonnateur de la protection des femmes	Réaffectation	Au Groupe de la problématique hommes-femmes
	-1	AN	Coordonnateur de la protection des femmes	Transfert	À la Division des droits de l'homme
Total partiel	-3				
Total	+2				
Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme					
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration					
Postes/emplois	+1	P-3	Administrateur chargé du suivi et de l'évaluation	Création	
	+3	P-3	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (terrain)	Création	Bureaux extérieurs : Kago Bandoro, Bouar, Bria
Total partiel	+4				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe de la protection de l'enfance					
Postes/emplois	+1	P-4	Spécialiste de la protection de l'enfance	Reclassement	À P-4
	-1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Reclassement	D'un poste P-3
Total partiel	-				
Division des droits de l'homme					
Postes/emplois	+1	AN	Coordonnateur de la protection des femmes	Transfert	Du Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes
	+1				
Total	+5				
Composante 2 : appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections					
Section des affaires électorales					
Postes/emplois	+2	VNU	Responsables de la logistique et des opérations	Création	
	+1	VNU	Agent chargé de l'établissement des rapports	Création	
	+17	VNU	Conseillers en logistique	Création	
	+17	VNU	Conseiller pour l'instruction civique	Création	
	+1	VNU	Conseiller pour la gestion des bases de données	Création	
	+2	VNU	Conseiller pour les relations extérieures et la communication	Création	
	+2	VNU	Conseiller pour l'instruction civique et l'éducation des électeurs	Création	
Total partiel	+42				
Emplois de temporaire	+1	P-4	Responsables de la logistique et des opérations	Création	
	+1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Création	
	+1	P-4	Responsable de la sécurité	Création	
	+1	P-4	Responsable des bases de données	Création	
	+1	P-3	Responsables de la logistique et des opérations	Création	
	+1	P-3	Responsable de la formation	Création	
	+1	P-3	Juriste	Création	
	+2	P-3	Coordonnateur des activités sur le terrain	Création	
	+14	P-3	Coordonnateurs régionaux	Création	
	+1	P-3	Responsable des bases de données	Création	
	+1	P-3	Responsable de l'informatique et des listes électorales	Création	
	+2	P-3	Responsables des relations extérieures et de la communication	Création	
	+1	SM	Assistant administratif	Création	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+2	GN	Assistants aux élections	Création	
Total partiel	+30				
Total	+72				
Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État					
Section des affaires civiles					
Postes/emplois	+1	P-3	Administrateur de programmes	Création	
	+1	SM	Assistant (programmes)	Création	
	+28	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale	Création	
	+8	VNU	Spécialistes des affaires civiles	Création	
Total partiel	+38				
Total	+38				
Composante 4 : appui					
Équipe Déontologie et discipline					
Postes/emplois	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
Total partiel	+2				
Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement					
Postes/emplois	+1	P-4	Spécialiste des questions d'environnement	Réaffectation	Depuis le Bureau de l'appui au secteur de la Mission
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Au Bureau de l'appui au secteur de la Mission
Total partiel	-				
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie					
Postes/emplois	+1	GN	Assistant administratif	Création	
Total partiel	+1				
Groupe de la gestion des conférences et des services de base vie					
Postes/emplois	+10	GN	Assistants traducteurs et interprètes	Création	
Total partiel	+10				
Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission					
Postes/emplois	-1	P-4	Attaché d'administration	Réaffectation	Au Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement
	+1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement
	-2	SM	Administrateurs chargés de l'appui régional	Transfert	Au Centre d'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-2	SM	Assistants au soutien logistique	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-5	GN	Assistants au soutien logistique	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	-8	VNU	Assistants au soutien logistique	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
Total partiel	-18				
Section des finances et du budget					
Postes/emplois	+1	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Création	
	+1	GN	Assistant aux archives	Création	
Total partiel	+2				
Section de la gestion des ressources humaines					
Postes/emplois	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Création	
	+1				
Centre d'appui à la mission					
Postes/emplois	+3	P-3	Logisticiens	Création	Bureau local
	+2	SM	Administrateurs chargés de l'appui régional	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+2	SM	Assistants au soutien logistique	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+5	GN	Assistants au soutien logistique	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
	+8	VNU	Assistants au soutien logistique	Transfert	Des Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission
Total partiel	+21				
Section du génie et de la gestion des installations					
Postes/emplois	+2	P-3	Ingénieurs de secteur	Création	Bureau local
	+1	P-3	Ingénieur du génie civil (eau et assainissement)	Création	Bureau local
	+2	SM	Techniciens (eau et assainissement)	Création	Bureau local
	+4	SM	Mécaniciens/techniciens (groupes électrogènes)	Création	Bureau local
	+1	SM	Technicien	Création	Bureau local
	+1	SM	Ingénieur du génie civil (aérodromes et routes)	Création	Bureau local
	+23	GN	Assistants (Génie)	Création	Bureau local
	-4	AN	Ingénieurs	Reclassement	Bureau local
	+4	GN	Assistants (Génie)	Reclassement	Bureau local
Total partiel	+34				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Centre mixte de coordination des mouvements					
Postes/emplois	+3	GN	Assistants au contrôle des mouvements	Création	
Total partiel	+3				
Section des approvisionnements					
Postes/emplois	+2	SM	Assistants (rations)	Création	Bureau local
Total partiel	+2				
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications					
Postes/emplois	+1	P-2	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Création	Bureau local
	+1	AN	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	Création	Bureau local
Total partiel	+2				
Centre de services régional d'Entebbe					
Postes/emplois	+1	P-4	Fonctionnaire des finances	Création	
	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Création	
	+1	P-2/1	Fonctionnaire des finances	Création	
	+2	SM	Fonctionnaire des finances	Création	
	-6	AN	Fonctionnaires des finances	Suppression	
	-10	GN	Fonctionnaires des finances	Suppression	
Total partiel	-11				
Total	+39				
Postes soumis à recrutement international	+29				
Postes soumis à recrutement national	+56				
Volontaires des Nations Unies	+51				
Emplois de temporaire	+30				
Total	+166				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Annexe II

Plan de construction des installations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine sur trois ans

<i>Contrats</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date de commencement prévue</i>	<i>Observations/État d'avancement</i>	<i>2014/15</i>	<i>2015/16</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>
Ouverture, réparation et entretien de puits profonds et creusés à la main dans différents camps de la République centrafricaine	Bangui 3 postes de commandement 8 sous-secteurs 37 camps d'unités militaires et de police	Juillet 2015	Appel à manifestation d'intérêt diffusé, cahier des charges au Bureau régional d'achat, appel d'offres clos. Contrat 1 + 1 + 1 an	0	1 090 000	1 719 000	1 169 000
Fourniture de barrières de défense et travaux de contrôle d'accès aux camps	Bangui 3 Postes de commandement 8 sous-secteurs 37 camps d'unités militaires et de police	Juillet 2015	Appel à manifestation d'intérêt diffusé, cahier des charges au Bureau régional d'achat, appel d'offres clos.	0	1 970 000	1 971 733	1 971 733
Construction de murs de briques-blocs à Bangui (secteur et bureaux secondaires)	Bangui 3 Postes de commandement 8 sous-secteurs 37 camps d'unités militaires et de police	Juillet 2015	Appel à manifestation d'intérêt diffusé, cahier des charges au Bureau régional d'achat, appel d'offres clos. Contrat 1 + 1 + 1 an	0	1 780 000	2 460 917	1 510 917
Construction de plates-formes polyvalentes en béton	Bangui 3 Postes de commandement 8 sous-secteurs 37 camps d'unités militaires et de police	Juillet 2015	Appel à manifestation d'intérêt diffusé, cahier des charges au Bureau régional d'achat, appel d'offres clos. Contrat 1 + 1 + 1 an	0	2 500 000	3 346 023	1 846 023
Construction de blocs sanitaires en dur, de systèmes d'égout et d'adduction d'eau pour les camps militaires et de police	37 camps d'unités militaires et de police	Juillet 2015	Appel à manifestation d'intérêt diffusé, cahier des charges au Bureau régional d'achat, appel d'offres clos le 26 mars 2015 Contrat 1 + 1 + 1 an	0	6 650 000	1 875 000	1 375 000
Construction de baraquements, de cuisines et de cantines en dur pour les camps militaires et de police.	37 camps d'unités militaires et de police	Septembre 2015	Le cahier des charges sera achevé en avril 2015, approbation technique demandée au Centre des normes et études techniques, contrat 1 + 1 + 1 an.	0	13 420 000	28 880 000	28 880 000

<i>Contrats</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date de commencement prévue</i>	<i>Observations/État d'avancement</i>	<i>2014/15</i>	<i>2015/16</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>
Fourniture de matériel (broyeur, incinérateurs, compacteur) et construction de centres de traitement des déchets, avec exploitation et entretien, et transport des déchets	Bangui 3 Secteurs	Septembre 2015	Appel à manifestation d'intérêt diffusé, cahier des charges au Bureau régional d'achat.	0	4 500 000	7 750 584	7 750 584
Conception et construction d'un quartier général permanent par phases	Bangui	Décembre 2015	Planification et agencement attendus en mai 2015. Cahier des charges à la Section du génie	-	3 950 000	4 025 000	4 025 000
Mise en place de 3 camps de toile par l'UNOPS	3 Postes de commandement	Effectué à 95 %	À Bria, Bouar et Kaga Bondoro	5 255 955	0	0	0
Mise en place de 9 camps de toile	3 Secteurs	30 %	3 camps en place à Kaga Bondoro, Bouar et Bria. Les autres seront mis en place à Ndele, Bangui, Bangassou et d'autres lieux.	21 332 231	0	0	0
Mise en place de 3 camps de toile	Bassangoa Bambari Berberati	5 %	Commencé en avril 2015	11 682 145	0	0	0
Total				38 270 331	35 860 000	52 028 257	48 528 257